

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

6 route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 08

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Laëtitia OLIVIER

N° 17437-2022/1-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2022  
N° 4-2022/RAP-COM

**RAPPORT**  
**des commissions du budget, des finances et du patrimoine et de la santé et**  
**de l'action sociale (BFP-SAS)**  
**du jeudi 3 février 2022**

Le **jeudi 3 février 2022 à 9 heures 40**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et de la santé et de l'action sociale (BFP-SAS) se sont réunies sous la présidence de Mme Aniseta Tufele, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 64733-2021/2-ACTS** : projet de délibération relative à la poursuite de l'exercice de la délégation de compétences en matière de handicap consentie par la Nouvelle-Calédonie - BAPS.

**Présents :**

**Membres de la commission BFP :**

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

**Membres de la commission SAS :**

Mme Nadine Jalabert, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap et Mme Aniseta Tufele.

**Absents :**

**Membres de la commission BFP :**

M. Philippe Michel et Mme Françoise Suve.

**Membres de la commission SAS :**

M. Philippe Dunoyer et Mme Inès Kouathé.

**Procurations\* :**

**Membre de la commission BFP :**

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Membre de la commission SAS :**

Mme Muriel Malfar-Pauga donne procuration à M. Julien Tran Ap.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission SAS.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :**

Mme Marie-Jo Barbier, Mme Nina Julié, M. Lionel Paagalua et Mme Léa Tripodi.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par :**

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;

M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sociale et de la santé (DPASS) ;

Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Karen NG, chef de service adjointe du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;

Mme Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI).

**Projet de texte inscrit à l'ordre du jour**

- **Rapport n° 64733-2021/2-ACTS** : projet de délibération relative à la poursuite de l'exercice de la délégation de compétences en matière de handicap consentie par la Nouvelle-Calédonie – BAPS.

Par délibération n° 91-2020/APS du 3 décembre 2020 *relative à la cessation de l'exercice des compétences déléguées par la Nouvelle-Calédonie en matière de handicap*, la province Sud a décidé de ne plus exercer les compétences qui lui avaient été confiées à compter de l'année 2011 pour :

- ❖ valider les plans d'accompagnement personnalisés des personnes en perte d'autonomie ;
- ❖ évaluer la perte d'autonomie ;
- ❖ proposer au conseil du handicap et de la dépendance des prestations du régime pour les personnes en perte d'autonomie.

La cessation de l'exercice des compétences était destinée à prendre effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; cependant, l'assemblée de la province Sud a repoussé cette date d'effet au 31 décembre 2021 par une délibération ultérieure (délibération n° 55-2021/APS du 22 juillet 2021 *portant décision modificative n° 2, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2021*).

La décision de cessation d'exercice a pour effet de restituer la gestion du domaine à la collectivité qui en est légalement investie, soit la Nouvelle-Calédonie, prise en son gouvernement. Cependant, force a été de constater qu'en 2021, la Nouvelle-Calédonie n'a pas finalisé son organisation pour reprendre l'exercice de cette compétence. Des travaux sur le bien vieillir en Nouvelle-Calédonie avaient été initiés mais ils ont été interrompus consécutivement à la crise COVID.

Il vous est donc proposé de voter une délibération prévoyant de proroger **jusqu'au 30 juin 2022** l'exercice des compétences que la Nouvelle-Calédonie avait déléguées à la province Sud en matière de handicap. Cette date est la plus tardive qui soit offerte au Bureau par la délibération modifiée n° 91-2020/APS du 3 décembre 2020 *relative à la cessation de l'exercice des compétences déléguées par la Nouvelle-Calédonie en matière de handicap*.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*En propos liminaires, M. Pannier et M. Friat ont rappelé qu'il s'agissait de prolonger de six mois l'exercice des compétences que la Nouvelle-Calédonie avait déléguées à la province Sud en matière de handicap.*

\*\*\*

*Mme Jalabert s'estimant en situation potentielle de conflit d'intérêts sur le projet de texte est sortie de l'hémicycle avant l'examen de celui-ci. Elle n'a ainsi participé ni au débat, ni au vote de ces articles.*

\*\*\*

*Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.*

\*\*\*

**Examen du projet de délibération :**

Articles 1 à 2 : Avis favorable des commissions, sans observation.

**Commission BFP :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).**

**Commission SAS :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap et Mme Aniseta Tufele).**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission SAS, a clôturé la réunion à 9 heures 48.

La présidente de la commission de la  
santé et de l'action sociale



Aniseta Tufele